

4 novembre 2008

08.399

Question Jean-Bernard Wälti et Olivier Haussener**Police du feu: le contribuable et l'assuré flambés comme de simples canetons?**

L'administration fédérale des finances (AFF) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) ont récemment publié la statistique financière des collectivités publiques suisses pour l'année 2006. C'est à chaque fois l'occasion de suivre l'évolution de la situation de Neuchâtel et de la comparer avec celle des autres cantons.

Dans le domaine de la police du feu, nous avons constaté avec effroi que les communes et le canton ont dépensé ensemble, en 2006, 105 francs par habitant, alors que la moyenne nationale se situe à 77 fr. 60 par habitant. C'est une différence de 27 fr. 40 francs, soit un tiers de plus que la moyenne nationale!

La situation n'est pas non plus heureuse pour les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, en comparaison avec les villes de plus de 30.000 habitants. Avec respectivement 188 et 194 fr. 10 francs par habitant, toutes deux se classent en queue de peloton, juste devant la ville de Genève qui est la plus chère, avec 216 fr. 70 francs par habitant, et bien loin de la moyenne des villes de plus de 30.000 habitants, moyenne qui s'élève à 128 fr. 70 francs par habitant.

Nous sommes également effarés d'apprendre que l'on dénombre aujourd'hui plus de 120 véhicules d'intervention de lutte contre le feu dans notre canton et que l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) s'apprête à subventionner 13 véhicules supplémentaires de première intervention qui, selon nos informations, seraient déjà commandés!

Le Conseil d'Etat entend-il agir pour ramener nos coûts dans des chiffres proches de la moyenne nationale? Que compte-t-il faire pour revoir ces structures que notre groupe serait tenté de qualifier de "pharaoniques et de pléthoriques", pour reprendre les termes du chef du DJSF?